



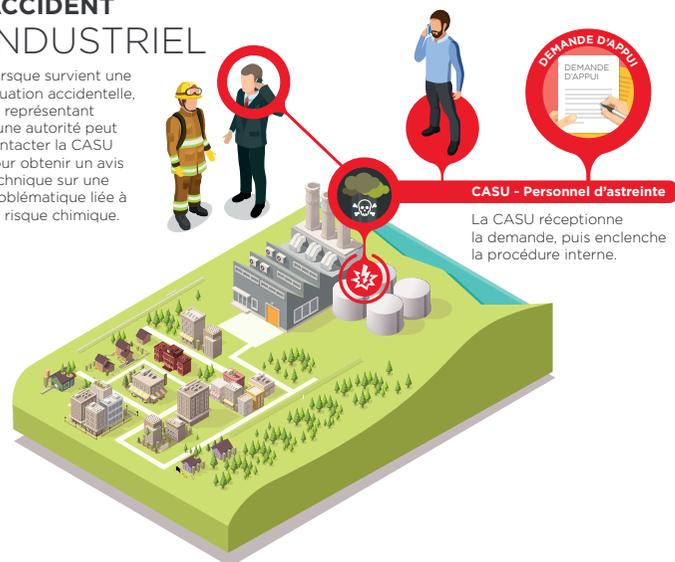
Cellule d'appui aux situations d'urgence - Casu

La Cellule d'appui aux situations d'urgence (Casu) est opérationnelle 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Elle a pour objectif d'apporter aux autorités publiques (préfet, Dreal, SDIS, etc.) une aide à la décision immédiate en cas de dangers à caractère technologique (hors risques radiologiques et biologiques) avéré ou imminent pour l'homme ou l'environnement. À leur demande, elle délivre en temps réel les informations et avis techniques nécessaires pour mieux appréhender et gérer la situation accidentelle.

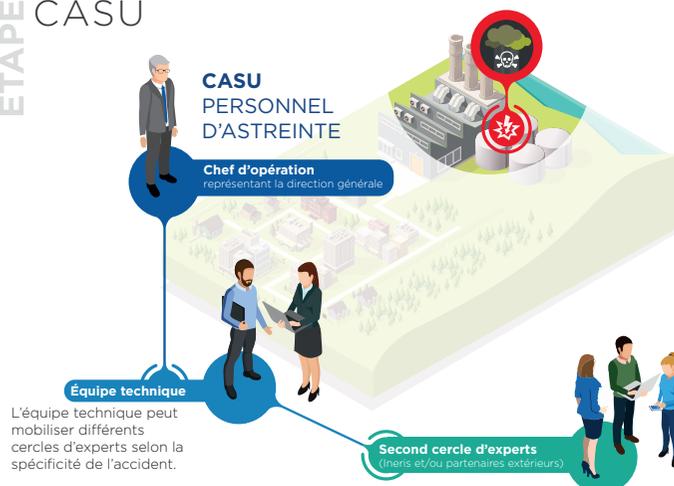
Son intervention en tant qu'aide à la décision pour les autorités publiques est établie par la circulaire interministérielle du 15 juillet 2005.

ÉTAPE 1 ACCIDENT INDUSTRIEL

Lorsqu'il survient une situation accidentelle, un représentant d'une autorité peut contacter la CASU pour obtenir un avis technique sur une problématique liée à un risque chimique.



ÉTAPE 2 ACTIVATION DE LA CASU



ÉTAPE 3 AVIS TECHNIQUE : La réponse de la cellule au demandeur



Les ressources internes

Son système d'astreinte repose sur une équipe de 3 personnes (2 ingénieurs spécialisés et un chef d'opération représentant la direction générale de l'Ineris), disposant des compétences et outils pour répondre, à distance et rapidement, aux questions posées.

Adossée au potentiel d'expertise de l'Ineris, la Casu peut, selon les domaines d'intervention et la durée de la crise, mobiliser

tout ou partie des capacités d'expertise de l'Institut.

Les membres de la Casu sont des ingénieurs de l'Ineris choisis pour leur expertise, leur connaissance des risques et leur capacité à répondre rapidement en situation de crise. Ils reçoivent une formation spécifique et régulière, notamment sur l'utilisation des outils adaptés aux réponses en situation d'urgence.

Le réseau de partenaires

La Casu s'appuie sur un réseau de partenaires susceptible d'être consulté pour la recherche d'éléments de réponse dans certaines situations d'urgence. C'est le cas notamment du Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux), de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire), de Météo France et du protocole Transaid (protocole d'aide aux services de secours en cas d'accident de transport impliquant des matières dangereuses).

Le fonctionnement de la Casu et la coordination avec les différents partenaires de la gestion de crise sont régulièrement testés lors d'exercices de simulation d'accident.

DOMAINES D'INTERVENTIONS :

La Casu est sollicité en moyenne 45 fois par an pour fournir des éléments concernant :

- > la dangerosité des substances ou des réactions chimiques directement incriminées ou celles qui sont susceptibles de se former au cours de l'accident (produits de décomposition, composants des fumées d'incendie, etc.) ;
- > l'accidentologie ;
- > l'analyse des risques selon la caractéristique de l'évènement ;
- > la caractérisation des phénomènes dangereux et l'évaluation de leurs effets immédiats ou différés sur l'homme et/ou sur l'environnement (milieu naturel, bâtiments et infrastructures) ;
- > l'évaluation des risques liés au dispositif de lutte contre le sinistre, en concertation avec les services de secours et ceux en charge de la gestion de l'accident ;
- > les prélèvements environnementaux et/ou des analyses à réaliser dans la phase d'urgence et de suivi immédiat.

Créé en 1990, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement. L'Institut a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention. Il développe ses compétences scientifiques et techniques dans les domaines des risques accidentels, des risques chroniques et des risques du sol et du sous-sol. Elles sont mises à la disposition des pouvoirs publics et des entreprises afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale.

SITUATION D'URGENCE

Ligne directe de la Cellule d'appui aux situations d'urgence (24h/24)
03 44 55 69 99

CONTACT

(hors situations d'urgence)
Sylvain CHAUMETTE, responsable de la Casu
Mail : sylvain.chaumette@ineris.fr - Tél. : 03 44 55 64 70